

# Le Tour du Lac 2020 passe en mode connecté et devient **THE VIRTUAL TDL RACE**



Course/Marche sous votre entière responsabilité

## Règlement



La **totalité** de votre inscription reversée à la **Fabrique à Sourires** pour les enfants hospitalisés de l'hôpital de Bourges



Du **Samedi 14/11** au **Dimanche 22/11**

*Quand vous le voulez*



3 distances : 3kms / 5,5kms (1T) / 11kms (2T)

*Des références au Tour du Lac*



En **courant** ou en **marchant**

*A 1km autour de chez vous sur 1h maximum, en France et ailleurs ...*



Tarif Unique de 7€ (dont 1€ de frais de gestion)

Uniquement par internet <https://protiming.fr/Runnings/detail/5309>

Tout au long de la semaine de nombreux lots à gagner d'une valeur totale de 2000€ (tirage au sort parmi les inscrits et ventes flash)



## Résultats et classement



**Challengez-vous** et tentez de monter sur le **podium**  
(classement suite à téléchargement de votre parcours sur de votre montre)

Classement des 3 premiers Homme et Femme sur le parcours 5,5km et 11km

Les participants déclareront leurs temps et nombre de kms associés sur le lien envoyé dans le mail de confirmation d'inscription.

Pour enregistrer son temps en ligne et participer au classement, le coureur devra saisir son temps au plus tard dimanche 22 novembre à 23h59.

Une photo avec le dossard devra être envoyée à l'adresse [asab.tourdulac@free.fr](mailto:asab.tourdulac@free.fr) avec N° de dossard en objet du mail au plus tard le dimanche 22 novembre 23h59 afin que ces temps soient pris en compte.

Un classement provisoire des coureurs sera consultable sur [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr).

Ce classement n'a aucune valeur officielle.

## Assurance – Forme Physique

Cette course n'est pas une compétition officielle. Les inscrits y participent sous leur entière responsabilité. En ce sens, chaque participant déclare être titulaire - d'une police d'assurance individuelle accident adaptée à ses besoins, en cours de validité, couvrant notamment les dommages corporels, - d'une assurance responsabilité civile le couvrant pour tout dommage qu'il pourrait occasionner lors de sa course, en cours de validité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants pendant le déroulement des courses. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. Il est également rappelé que l'activité physique demande un entraînement adapté et que les participants doivent déclarer formellement leur état de forme physique pour réaliser la distance choisie.

## Protection des données personnelles

> **Droit à l'image** : tout coureur autorise expressément les organisateurs, ainsi que les ayants-droits, à utiliser les Images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourra apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

> **RGPD** : Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), des données à caractère personnel concernant les Participants font l'objet d'un traitement informatique par l'Organisateur agissant en qualité de responsable de traitement pour : gérer les demandes d'inscriptions à la course, les enregistrements, la communication des résultats. Enfin, si les Participants l'ont accepté lors de leur inscription, la communication sur les manifestations organisées par l'Organisateur par tout moyen et tout support et/ou le transfert des données à caractère personnel à des sociétés ou associations partenaires afin de recevoir des communications commerciales de leur part. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus et pour une durée de 3 ans à l'issue du recueil de vos données en cas d'acceptation de recevoir des communications commerciales de l'Organisateur et/ou de ses partenaires. Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données personnelles ou une limitation de leur traitement, du droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes et du droit de retirer son consentement à tout moment. Enfin, chacun dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort. Ces droits peuvent être exercés par courriel à

l'adresse dédiée : tdl.bourges@gmail.com sous réserve, le cas échéant, de la justification de l'identité de la personne concernée.

## Annulation

L'Organisateur, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, se réserve le droit de modifier les modalités d'organisation de l'Évènement, notamment en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou pour tout motif indépendant de sa volonté. Les personnes déjà inscrites, pourront choisir de :

- Faire don de 7€ au profit l'association La Fabrique à Sourires
- Se faire rembourser. Les frais de gestion du remboursement, d'un montant de 3 euros, sont à la charge du participant.

## Charte du participant Virtual TDL Race

✓ Marcher ou courir seul(e) dans le respect strict du cadre imposé par le confinement à raison d'1 heure maximum par jour dans un rayon de 1 km autour de son domicile en appliquant les gestes barrière et avec une attestation de déplacement pour activité physique individuelle.

✓ Ne pas marcher ou courir si vous présentez des symptômes du COVID-19 ou si vous avez présenté les derniers symptômes du COVID-19 il y a moins de 7 jours.

✓ Marcher ou courir en portant le dossard à télécharger sur le site Protiming : le but étant de générer le plus de visibilité possible de l'évènement.

✓ Ne pas cracher.

✓ Ne pas jeter vos déchets sur la voie publique.

✓ Respecter et laisser les lieux publics propres.

✓ Jeter votre dossard papier dans une poubelle de tri.

✓ Privilégier une gourde d'eau réutilisable plutôt qu'une bouteille plastique à usage unique.

✓ Préférer la douche au bain, après l'effort.

## Don Association

Pour l'association « La fabrique à sourires » au profit des enfants hospitalisés du service pédiatrique de l'hôpital de Bourges (totalité de votre inscription reversée).

Don personnel possible lors de l'inscription sur Protiming.

Possibilité d'obtenir un reçu fiscal (66% de la somme en réduction d'impôts) sur demande à l'association la fabrique à sourires.

